

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHIAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 022-440/14/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association PACT 13 pour la réhabilitation exemplaire d'un bâtiment dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial et approbation d'une convention

DEE 14/12060/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole s'est engagée, par délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009, dans l'élaboration de son Plan Climat-Energie Territorial (PCET). Cette démarche a pour objectif la réduction des Emissions de Gaz à Effet de Serre, la mise en place d'une politique d'économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Le PACT 13 est une association loi 1901 qui œuvre pour l'amélioration de l'habitat. Elle conseille les propriétaires, locataires, collectivités publiques et institutionnels quant à la problématique de l'habitat. Sur le territoire de MPM, le bâtiment représente le deuxième poste d'émissions de Gaz à Effet de Serre soit 24 % des émissions totales.

Ainsi, dans le cadre de la deuxième année de mise en œuvre du Plan Climat-Energie Territorial, MPM a souhaité accompagner financièrement tout porteur de projet dont l'objectif est d'améliorer la qualité énergétique des bâtiments. Ceci correspond à l'action 24.1 du Plan Climat-Energie Territorial. Le PACT, dans le cadre de l'agrément préfectoral pour le logement des plus démunis, a signé avec l'Assistante Publique des Hôpitaux de Marseille, un bail à réhabilitation de 42 ans pour l'immeuble du 85 rue Jean de Bernardy (Marseille 1^{er} arrondissement).

Le projet du PACT 13 est de réhabiliter cet immeuble en centre médical pour la prise en charge de personnes sans abri. Ce projet immobilier permettra ainsi de proposer à ces personnes, un accueil médico-psycho-social avec la présence de professionnels de santé et de leur permettre ensuite de séjourner dans un logement durant leur convalescence (durée allant de 48h à 3 mois renouvelables). Une fois les travaux réalisés, la gestion de l'immeuble sera confiée à l'association « Habitat Alternatif Social » (HAS). Cette réhabilitation, outre l'aspect médico-social, sera exemplaire d'un point de vue énergétique. C'est à ce titre que le PACT 13 sollicite MPM pour une contribution financière.

En effet, le choix d'obtenir la certification « BBC rénovation » est un choix vertueux qui permettra que le bâtiment soit d'une performance équivalente à un bâtiment neuf. Outre la qualité de l'agencement, de l'isolation thermique et phonique, la production d'eau chaude sera assurée par des ballons d'eau thermodynamique et une Pompe à Chaleur (PAC) Air/Eau sera couplée à un plancher rafraichissant. Ce projet correspond en tout point aux ambitions affichées et aux objectifs fixés par le Plan Climat-Energie Territorial car il permet de réhabiliter un bâtiment ancien en atteignant un niveau énergétique équivalent à un bâtiment neuf. (passage de l'étiquette F à l'étiquette B du Diagnostic de Performance Energétique).

Aussi, dans le cadre des travaux de réhabilitation dont le coût total est estimé à 1 089 399 euros, il est proposé que MPM prenne en charge le financement de la Pompe à Chaleur Air/Eau et des ballons, classé comme étant un équipement peu énergivore (facture de chauffage divisée par 3), et ce, pour un montant de 50 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009 portant sur l'élaboration du Plan Climat-Energie Territorial de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat Energie Territorial.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La compatibilité des actions subventionnées avec les objectifs opérationnels et règlementaires du Plan Climat-Energie Territorial de Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 50 000 euros à l'association PACT 13.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association PACT 13.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2014 de la Communauté Urbaine : Sous-Politique G610 – Projet : DEEU-14/1 – Nature 20421 – Fonction 833.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Au Développement durable, Plan Climat
Et Maîtrise de l'énergie

Eric LE DISSÈS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014